

ARGENTA-FUND

Société d'investissement à capital variable

à compartiments multiples

Siège social :

29, Boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 26881

(le « **Fonds** »)

Luxembourg, le 4 septembre 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous prie de trouver ci-après des informations importantes concernant votre investissement dans ARGENTA-FUND.

Le but de la présente lettre est de présenter les modifications apportées à certains compartiments du Fonds et qui seront reflétées dans une nouvelle version du prospectus du Fonds qui sera daté 14 octobre 2026 (le « **Prospectus** »). Les principaux changements reflétés dans le Prospectus qui sont de nature à avoir un impact sur votre investissement et qui prendront effet le 14 octobre 2026 sont les suivants :

1. Argenta-Fund Finance Dynamic

- La politique d'investissement du compartiment est clarifiée afin de préciser la thématique principale du compartiment relative à l'investissement dans les entreprises jouant un rôle fondamental dans le monde financier. A des fins de transparence, il est ainsi précisé que cette thématique englobe également les acteurs financiers classiques (banques traditionnelles, des assureurs, des gestionnaires d'actifs ou des institutions financières diversifiées) et que les investissements peuvent comprendre des actions de sociétés d'autres tendances du secteur financier, telles que les sociétés développant des activités de niche dans leur domaine (notamment dans le secteur de la banque, de l'assurance et de la gestion d'actifs) et qui entendent profiter d'axes de croissance spécifiques et prometteurs, comme par exemple viser un segment de clientèle particulier ou une offre de produit spécifique.

- A la suite d'une revue globale de la gamme de compartiments du Fonds et de leur dénomination, la dénomination du compartiment est modifiée en « Argenta-Fund Financial Opportunities » (en lieu et place de « Argenta-Fund Finance Dynamic »).

2. Argenta-Fund Lifestyle Dynamic

- A la suite d'une revue globale de la gamme de compartiments du Fonds et de leur dénomination, la dénomination du compartiment est modifiée en « Argenta-Fund Consumer Trends » (en lieu et place de « Argenta-Fund Lifestyle Dynamic »).

Seule la dénomination du compartiment est modifiée. Toutes les autres caractéristiques du compartiment resteront inchangées.

3. Argenta-Fund Next-Gen Technology

- La politique d'investissement du compartiment est reformulée afin de clarifier la thématique d'investissement principal du compartiment relative aux sociétés actives dans le secteur des « technologies nouvelles et émergentes » et de remplacer ce terme par « technologies innovantes et de support ». Ce qui est entendu par le terme « technologies innovantes et de support » est également reformulé pour indiquer qu'il s'agit notamment des « technologies dont les données numériques occupent une place centrale et qui, en raison, de la croissance des données numériques, sont appelées Big Data ». A des fins de transparence, des exemples de ces technologies ont été ajoutés à la politique d'investissement.

4. Argenta-Fund Longer Life Dynamic

- A la suite d'une revue globale de la gamme de compartiments du Fonds et de leur dénomination, la dénomination du compartiment est modifiée en « Argenta-Fund Longevity » (en lieu et place de « Argenta-Fund Longer Life Dynamic »).

Seule la dénomination du compartiment est modifiée. Toutes les autres caractéristiques du compartiment resteront inchangées.

5. Argenta-Fund Global Thematic

- La politique d'investissement du compartiment est modifiée afin de retirer l'aspect thématique de sa politique et notamment de retirer la liste non-exhaustive des thématiques et secteurs

économiques spécifiquement visés par le compartiment (sécurité, robotique, eau et tendances de consommations). Par conséquent, le compartiment continuera d'investir dans des actions de sociétés et conservera son exposition globale sans restriction géographique mais pourra investir de manière générale dans divers secteurs économiques sans accent particulier sur certains secteurs économiques spécifiques.

- En conséquence de cette modification de la politique d'investissement du compartiment et du retrait de l'aspect thématique de sa politique d'investissement, la dénomination du compartiment est modifiée en « Argenta-Fund Equities World » (en lieu et place de « Argenta-Fund Global Thematic ») afin de mieux refléter sa politique d'investissement modifiée.
- L'indice de référence « MSCI World Index (Net Return) » est également ajouté à des fins de comparaison de performance, pour la détermination des niveaux/paramètres de risque et en tant qu'indication pour l'univers d'investissement. Toutefois, le compartiment restera géré activement, avec référence à cet indice. Le portefeuille du compartiment pourra ainsi dévier significativement de l'indice.

6. Argenta-Fund Responsible Utilities

- La politique d'investissement du compartiment est ajustée afin de retirer la thématique spécifique des actions de sociétés actives de manière durable dans le secteur des services aux collectivités (*utilities*) comme investissement principal et de mettre plutôt l'accent sur le secteur environnemental de manière générale avec des actions de sociétés actives dans le secteur des énergies renouvelables ainsi que dans le secteur des technologies de l'eau auxquelles sont notamment ajoutées les sociétés actives dans le secteur des matériaux et des matières premières qui ont un effet positif sur la santé ou l'environnement.
- En conséquence de cet ajustement de la politique d'investissement du compartiment, la dénomination du compartiment est modifiée en « Argenta-Fund Environment » (en lieu et place de « Argenta-Fund Responsible Utilities ») afin de mieux refléter sa politique d'investissement ajustée.
- Par ailleurs, la politique d'investissement est modifiée afin de permettre l'utilisation des instruments financiers dérivés usuels également à des fins d'investissement.

L'annexe SFDR du compartiment est également ajustée afin de refléter ce qui précède.

7. Argenta-Fund Responsible Growth Fund

- La politique d'investissement du compartiment ainsi que l'annexe SFDR sont ajustées afin de permettre l'utilisation des instruments financiers dérivés usuels également à des fins d'investissement.

8. Argenta-Fund Responsible Growth Fund Défensif

- La politique d'investissement du compartiment ainsi que l'annexe SFDR sont ajustées afin de permettre l'utilisation des instruments financiers dérivés usuels également à des fins d'investissement.

9. Ajustement des critères ESG d'exclusion utilisés par la société de gestion du Fonds

A. Controverses

Veillez noter que AAM a légèrement adapté la méthodologie liée aux entreprises impliquées dans des controverses. Dorénavant, les entreprises pour lesquelles l'analyse montre que le drapeau de la controverse est rouge sont exclues ainsi que les sociétés dont le drapeau de controverse est orange lorsqu'elles sont considérées comme des retardataires ESG uniquement avec un rating CCC et non plus CCC ou B.

B. Activités controversées

Veillez noter que les « Armes nucléaires » sont ajoutées aux activités controversées permettant l'établissement de la liste d'exclusion par la société de gestion du Fonds.

Par ailleurs, les modalités détaillées de la procédure de « *whitelisting* » sont renvoyées à la politique ESG publiée sur le site internet (https://www.argenta.be/content/dam/aam/fr/ESG_Investment_Policy_FR.pdf). Cette procédure permet aux sociétés qui devraient être exclues du fait d'un seuil de revenus totaux générés par les activités liées aux (i) armes nucléaires, (ii) production d'armes conventionnelles et (iii) production de pièces et services clés pour les armes conventionnelles, d'être éligibles si un certain nombre de conditions (les « **Critères d'inclusion** ») sont remplies. Les Critères d'Inclusion pour certaines sociétés liées à l'armement sont également ajustés et précisés tels que consultables sur le site internet susmentionné.

Ces ajustements n'ont pas d'impact sur l'allocation d'actifs, les objectifs, la stratégie, la liquidité, le profil de risque, les frais, ni sur les seuils d'investissements ayant des caractéristiques

environnementales/sociales et la proportion minimale d'investissements durables des compartiments du Fonds.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions du prospectus en vigueur du Fonds, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions sans frais avant la mise en œuvre des changements décrits ci-dessus.

Les changements précités seront reflétés dans le Prospectus et les documents d'informations clés disponibles gratuitement au siège social du Fonds ou auprès du service financier en Belgique : Argenta Banque d'Epargne S.A, Belgielei 49-53, B - 2018 Anvers.

Les termes non définis dans le présent avis ont la même signification que ceux définis dans le prospectus en vigueur du Fonds daté 16 avril 2026.

Le prospectus en vigueur du Fonds daté 16 avril 2026 et les documents d'informations clés en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ou auprès du service financier en Belgique : Argenta Banque d'Epargne S.A, Belgielei 49-53, B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site www.argenta.be.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations additionnelles quant aux changements proposés, veuillez contacter votre représentant local.

Sincères salutations,

**Le Conseil d'administration
d'ARGENTA-FUND**